

28 avr 2023 -10:23

Travailler avec un handicap ou reprendre le travail après une maladie ? Il est désormais possible d'estimer son nouveau revenu avec Jobcalc.

Le gouvernement fédéral veut ainsi encourager les personnes à combiner une allocation de maladie ou d'invalidité avec un emploi. Le gouvernement fédéral s'est déjà efforcé d'éliminer les obstacles afin que les personnes puissent choisir un emploi en dépit d'un handicap ou d'une maladie de longue durée. Grâce à Jobcalc, les personnes pourront se rendre compte de l'effet sur leur revenu (en euros) afin de pouvoir reprendre le travail en toute sérénité.

Le SPF Sécurité sociale gère le modèle de microsimulation BELMOD, qui permet de simuler si les réformes prévues en matière de protection sociale produiront les résultats souhaités. Le modèle BELMOD a servi de base au développement de Jobcalc, un outil de calcul en ligne qui est lancé aujourd'hui.

Que fait Jobcalc ?

Jobcalc permet aux personnes en incapacité de travail et en invalidité d'estimer l'impact du travail sur leur revenu familial. Les règles relatives au cumul des prestations avec un autre revenu sont très complexes. C'est pourquoi cet outil a été développé. Il vous donne un moyen simple de vous faire une idée des avantages que vous retirerez, en tant que famille, si une personne inactive franchit le pas du travail. Cette personne a-t-elle encore droit à une partie des prestations ? Dans l'affirmative, à combien s'élève-t-elle ? Et quelle sera l'incidence sur le revenu familial total ? Jobcalc peut aider à répondre à ces questions.

Joanna De Ridder de la CM (Mutualité chrétienne) : « Quant à la partie de l'outil consacrée à la reprise du travail à temps partiel en cas d'incapacité, on peut dire que, dans un paysage complexe où se croisent les législations sur l'incapacité et la fiscalité, l'outil tente d'apporter de la clarté sans perdre de vue la complexité et ses propres limites. Le résultat est un rapport complet qui permet à nos agents de l'assurance maladie de donner à nos membres une meilleure évaluation des conséquences financières de la reprise du travail à temps partiel. »

Le SPF Sécurité sociale a développé Jobcalc à la demande du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et de la ministre des Personnes en situation de handicap Karine Lalieux, en collaboration

avec l'INAMI. Vous trouverez ce nouvel outil dans la rubrique Services en ligne sur socialsecurity.be, le site portail de la sécurité sociale.

Comment fonctionne Jobcalc ?

Dans le questionnaire, on remplit des informations sur la situation (travail, maladie, handicap) de la personne concernée et des membres de sa famille. On obtient ensuite une estimation de l'impact sur ses propres revenus et sur ceux de la famille. La saisie correcte et précise des données relatives au revenu permet d'obtenir de meilleurs résultats. C'est pourquoi un travailleur social (p. ex. FOREM, GTB) peut aider les personnes à remplir le formulaire. Il peut également aider à interpréter les résultats et à faire un pas vers le travail.

Vandenbroucke : "Nous voulons offrir de nouvelles opportunités aux personnes souffrant d'une maladie de longue durée ou d'un handicap. Nous savons en effet que le travail est particulièrement important pour elles. Pour leur santé et leur bien-être (mental), parce que le travail - le fait de se sentir utile - leur apporte exactement cela. Jobcalc indique ce que vous gagnez sur le plan financier. Et cela aussi est important, bien sûr. Je pense qu'il est du devoir des responsables politiques de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre cela possible, pour faire en sorte que les personnes qui n'ont pas pu travailler pendant une longue période aient une chance de se remettre sur les rails - à leur propre rythme. Les personnes qui choisissent de le faire doivent pouvoir le faire en toute sérénité. Jobcalc leur offre cette possibilité.

Lalieux : "Le fait de pouvoir travailler a un impact positif sur la santé et le bien-être des gens. Y compris pour les personnes souffrant d'un handicap. L'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail est donc un objectif politique majeur. Grâce à Jobcalc, une personne bénéficiant d'une allocation d'invalidité peut calculer l'impact de son travail sur ses revenus. Nous espérons que cet outil convaincra les gens d'entrer sur le marché du travail afin d'y accroître leur participation.

Plus d'informations ?

Vous trouverez Jobcalc sur le portail de la sécurité sociale via ce lien: [Services en ligne](#)

[Vidéo "Qu'est-ce que Jobcalc ?" \(pour les utilisateurs\)](#)

[Brochure "Qu'est-ce que Jobcalc ?" \(pour les travailleurs sociaux\)](#)

+++

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ou une interview ? Contactez press@minsoc.fed.be

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be